

NOM DE L'ECOLE
ADRESSE
CP / VILLE
TEL
MAIL

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS AU CONSEIL D'ECOLE

Les élections ont lieu, pour notre école, le vendredi 11 octobre 2019 de 8h à 12h.

ATTENTION : chacun des parents est électeur, chaque famille, si elle est composée de 2 adultes, a donc droit à deux bulletins de vote.

Vous pouvez voter :

- en faisant apporter votre enveloppe d'acheminement blanche par votre enfant,
- par envoi de l'enveloppe d'acheminement par courrier.

Quelle que soit la façon de voter choisie, respectez bien les modalités de vote :

- votre **bulletin de vote** ne doit comporter aucune mention ni rature et doit être mis dans une **enveloppe de vote** qui ne comporte aucune mention,
- cette enveloppe doit être mise dans l'**enveloppe blanche pour l'acheminement** à l'école. Cette dernière doit avoir sur le recto, côté adresse, la mention « Élection des représentants de parents au Conseil d'école » et sur le verso votre NOM, votre ADRESSE et votre SIGNATURE.

Veillez à ce que chaque parent signe l'enveloppe d'acheminement, si elle sert à acheminer les deux enveloppes de vote de la famille. Votre vote doit nous parvenir avant le 11 octobre à 12h.

Le parent qui vient voter à l'école peut apporter l'enveloppe d'acheminement dûment remplie de son conjoint. Il n'y a pas de modalité de procuration.

Le non respect de ces modalités entraînera l'annulation de votre vote.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles explications.

Prénom NOM / Directeur

NOM DE L'ECOLE
ADRESSE
CP / VILLE
TEL
MAIL

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS AU CONSEIL D'ECOLE

Les élections ont lieu, pour notre école, le vendredi 11 octobre 2019 de 8h à 12h.

ATTENTION : chacun des parents est électeur, chaque famille, si elle est composée de 2 adultes, a donc droit à deux bulletins de vote.

Vous pouvez voter :

- en faisant apporter votre enveloppe d'acheminement blanche par votre enfant,
- par envoi de l'enveloppe d'acheminement par courrier.

Quelle que soit la façon de voter choisie, respectez bien les modalités de vote :

- votre **bulletin de vote** ne doit comporter aucune mention ni rature et doit être mis dans une **enveloppe de vote** qui ne comporte aucune mention,
- cette enveloppe doit être mise dans l'**enveloppe blanche pour l'acheminement** à l'école. Cette dernière doit avoir sur le recto, côté adresse, la mention « Élection des représentants de parents au Conseil d'école » et sur le verso votre NOM, votre ADRESSE et votre SIGNATURE.

Veillez à ce que chaque parent signe l'enveloppe d'acheminement, si elle sert à acheminer les deux enveloppes de vote de la famille. Votre vote doit nous parvenir avant le 11 octobre à 12h.

Le parent qui vient voter à l'école peut apporter l'enveloppe d'acheminement dûment remplie de son conjoint. Il n'y a pas de modalité de procuration.

Le non respect de ces modalités entraînera l'annulation de votre vote.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles explications.

Prénom NOM / Directeur